

Le livre de Néhémie

Argument

Le livre de Néhémie contient la suite de l'histoire de l'état des Juifs après la captivité de Babylone. Néhémie alla en Judée par la permission d'Artaxerxes Longuemain, roi de Perse, et il fit deux voyages. Le premier l'an vingtième du règne de ce prince, treize ans après qu'Esdras y fut allé et le second environ douze ans après, Néhémie 1.1 et 12.6. Il y alla en qualité de gouverneur des Juifs pour faire rebâtir la ville de Jérusalem et pour y établir un bon ordre. Il fit paraître dans toute sa conduite un grand zèle pour Dieu et en même temps beaucoup de prudence, de fermeté et de confiance en Dieu.

Les magistrats doivent lire et méditer ce livre avec beaucoup d'attention et profiter des beaux exemples de piété et de sagesse qui y sont contenus.

Chapitre I

Néhémie étant informé du triste état de la ville de Jérusalem en est vivement touché et il prie le Seigneur d'en avoir pitié.

L'HISTOIRE de Néhémie, fils de Hacalja. Il arriva au mois de kifleu dans la vingtième année ¹ que, comme j'étais à Susan ville capitale,

2. Hanai, l'un de mes frères, et quelques gens arrivèrent de Juda et je m'enquis d'eux touchant les Juifs réchappés qui étaient de reste de la captivité et touchant Jérusalem.

3. Et ils me dirent : Ceux qui sont restés de la captivité sont là dans la province dans une grande misère et en opprobre et la muraille de Jérusalem demeure détruite et ses portes ont été brûlées par le feu.

4. Et dès que j'eus entendu ces paroles-là, je m'assis et je pleurai et je m'affligeai quelques jours et je jeûnai et je fis ma prière devant le Dieu des Cieux.

5. Et je dis : ^a Je te prie, Éternel Dieu des Cieux qui es le Fort, le Grand et le Terrible, qui ^b garde l'alliance et la miséricorde à ceux qui t'aiment et qui observent tes commandements,

6. Je te prie que ton oreille soit attentive et que tes yeux soient ouverts pour entendre la prière que ton serviteur te présente en ce temps, jour et nuit, pour les enfants d'Israël, tes serviteurs, en faisant confession des péchés des enfants d'Israël que nous avons commis contre toi, moi-même et la maison de mon père, car nous avons péché.

7. Certainement nous nous sommes corrompus devant toi et nous n'avons pas gardé les commandements, ni les statuts, ni les ordonnances que tu donnas à Moïse ton serviteur.

8. Mais je te prie, souviens-toi de la parole que tu donnas charge à Moïse ton serviteur de dire : ^c Vous commettrez des crimes et je vous disperserai parmi les peuples.

9. Puis vous retournerez à moi et vous garderez mes commandements et vous les ferez. Alors quand il y en aura d'entre vous qui auraient été chassés jusqu'au bout des cieux, je vous rassemblerai de là et je vous ramènerai au lieu que j'aurai choisi pour y faire habiter mon nom.

10. Or ceux-ci sont tes serviteurs et ton peuple que tu as racheté par ta grande puissance et par ta main forte.

11. Je te prie donc, Seigneur, que ton oreille soit maintenant attentive à la prière de ton serviteur et à la supplication de tes serviteurs qui veulent craindre ton nom et fais, je te prie, prospérer aujourd'hui ton serviteur et fais qu'il trouve grâce envers cet homme. Car j'étais échanson du roi.

Réflexions

Le commencement du livre de Néhémie marque le zèle et l'ardente piété de cet homme. Elle paraît dans l'affliction qu'il ressentit en apprenant le triste état où la ville de Jérusalem et les Juifs se rencontraient et dans cette belle et fervente prière qu'il fit pour implorer la miséricorde de Dieu en leur faveur et pour obtenir le pardon de leurs péchés et leur entier rétablissement.

Tous ceux qui craignent Dieu et surtout ceux qui sont élevés aux dignités dans le monde doivent, comme Néhémie, s'intéresser pour l'église du Seigneur plus que pour toute autre chose, prendre part aux maux qui lui arrivent, prier continuellement pour elle et travailler autant qu'ils le peuvent pour sa prospérité et pour son bien.

(a) v5 : Daniel 9.4

(b) v5 : Exode 20.6 et 34.7 ; Nombres 14.18 ; Deutéronome 5.10 ; Psaume 86.15, 103.8 et 145.8

(c) v8 : Deutéronome 4.25-27 et 30.2

(1) v1 : Du règne d'Artaxerxes, voyez sous 2.1

Chapitre II

Néhémie obtient du roi Artaxerxes, duquel il était échanson, la permission d'aller faire un voyage à Jérusalem et les lettres dont il avait besoin pour ce sujet, versets 1-8.

Y étant arrivé et ayant visité la ville, il exhorte les magistrats et le peuple à en rebâtir les portes et les murailles, ce qu'ils se mirent en état de faire, nonobstant les oppositions de leurs ennemis, versets 9-20.

ET il arriva au mois de nisan, la vingtième année du roi Artaxerxes, que, comme on lui apporta

du vin, je pris le vin et le présentai au roi. Or je n'avais jamais eu mauvais visage en me trouvant devant lui.

2. Et le roi me dit : Pourquoi as-tu mauvais visage, puisque tu n'es point malade ? Cela ne vient que de quelque tristesse d'esprit. Alors je crains fort.

3. Et je répondis au roi : Que le roi vive à jamais ! Comment mon visage ne serait-il pas mauvais, puisque la ville qui est le lieu des sépultures de mes pères demeure désolée et que ses portes ont été consumées par le feu ?

4. Et le roi dit : Que demandes-tu ? Alors je priai le Dieu des Cieux

5. Et je dis au roi : Si le roi le trouve bon et si ton serviteur t'es agréable, envoie-moi en Judée, vers la ville des sépulcres de mes pères pour la rebâtir.

6. Et le roi me dit et sa femme qui était assise auprès de lui : Combien serais-tu à faire ton voyage et quand retournerais-tu ? Et quand j'eus marqué le temps au roi, il trouva bon de me donner mon congé.

7. Puis je dis au roi : Si le roi trouve bon, qu'on me donne des lettres pour les gouverneurs de delà le fleuve afin qu'ils me fassent passer sûrement jusqu'à ce que j'arrive en Judée

8. Et des lettres pour Asaph, le garde du parc du roi, afin qu'il me donne du bois pour la charpente des portes de la forteresse qui est près de la maison de Dieu et pour les murailles de la ville et pour la maison dans laquelle j'entrerai. Et le roi me l'accorda selon que la bonne main de mon Dieu était sur moi.

9. Je vins donc vers les gouverneurs qui sont de deçà le fleuve et je leur donnai les paquets du roi. Or le roi avait envoyé avec moi des capitaines de guerre et de la cavalerie.

10. Ce que Samballat, Horonite et Tobija, officier Hammonite, ayant appris, ils eurent un fort grand dépit de ce qu'il était venu quelqu'un pour procurer du bien aux enfants d'Israël.

11. Ainsi j'arrivai à Jérusalem et je fus là trois jours.

12. Ensuite je me levai de nuit, moi et quelque peu de gens avec moi et je ne déclarai à personne ce que mon Dieu m'avait mis au cœur de faire à Jérusalem et il n'y avait point de monture avec moi, sinon la monture sur laquelle j'étais monté.

13. Je sortis donc de nuit par la porte de la vallée et je vins par devant la fontaine du dragon à la porte du fumier et je considérai les murailles de Jérusalem comme elles demeuraient renversées et comment ses portes avaient été consumées par le feu.

14. De là je passai à la porte de la fontaine et vers l'étang du roi et il n'y avait point de lieu par où la monture sur laquelle j'étais monté pût passer.

15. Et je montai de nuit par le torrent et je considérai la muraille et m'en retournant je rentraï par la porte de la vallée et ainsi je m'en retournai.

16. Or les magistrats ne savaient point où j'étais allé, ni ce que je faisais, aussi je n'en avais rien déclaré jusqu'alors, ni aux Juifs, ni aux sacrificateurs,

ni aux principaux, ni aux magistrats, ni au reste de ceux qui maniaient les affaires.

17. Alors je leur dis : Vous voyez la misère dans laquelle nous sommes, comment Jérusalem demeure désolée et ses portes brûlées, venez et rebâtissons les murailles de Jérusalem et que nous ne soyons plus en opprobre.

18. Et je leur déclarai que la bonne main de mon Dieu était sur moi et je leur rapportai aussi les paroles que le roi m'avait dites. Alors ils dirent : Levons-nous et bâtissons. Ils fortifièrent donc leurs mains pour bien travailler.

19. Mais Samballat Horonite et Tobija officier Hammonite et Guescem Arabien l'ayant appris se moquèrent de nous et nous méprisèrent disant : Qu'est-ce que vous faites ? Ne vous révoltez-vous pas contre le roi ?

20. Et je leur répondis cette parole et je leur dis : Le Dieu des Cieux est celui qui nous fera prospérer, nous donc, qui sommes ses serviteurs, nous nous lèverons et bâtirons, mais vous n'avez ni part, ni droit, ni mémorial à Jérusalem.

Réflexions

Il faut remarquer ici

1. Que quoi que Néhémie eût un emploi considérable à la cour du roi Artaxerxes et qu'il fût dans les bonnes grâces de ce prince, il était pénétré d'une vive douleur sachant l'état où Jérusalem était alors et qu'il demanda au roi la permission d'aller en Judée. C'est là une belle marque de la grande piété et du zèle de Néhémie.

Les gens de bien sont plus sensibles à ce qui regarde la gloire de Dieu qu'à leur propre intérêt et pendant qu'ils voient cette gloire retardée et l'église dans la souffrance, ils ne sauraient goûter aucune joie quand même ils posséderaient les plus grands avantages dans le monde. Cela montre aussi que ceux qui ont du crédit auprès des grands ou qui sont élevés en autorité ne sauraient mieux l'employer qu'à procurer le bien de l'église et de la religion.

On doit encore remarquer que Néhémie, avant que de faire la requête au roi, pria Dieu de toucher le cœur de ce prince, qu'il obtînt sa demande et qu'il reconnut que c'était Dieu qui lui avait rendu le roi favorable.

Après cela, ce sage gouverneur étant arrivé à Jérusalem fit paraître une grande prudence et une entière confiance en Dieu et il travailla heureusement à faire rebâtir les murailles de cette ville, malgré les traverses des ennemis des Juifs. Toute cette conduite de Néhémie marque une sincère piété jointe à beaucoup de prudence et de courage et c'est là un modèle sur lequel les magistrats doivent toujours se former.

L'heureux succès qu'eut Néhémie fait voir que Dieu bénit les desseins que l'on forme dans de bonnes vues et que ceux qui travaillent pour sa gloire ne doivent jamais perdre courage lorsque les méchants s'opposent à eux.

Chapitre III

On voit dans ce chapitre comment et dans quel ordre les murs de Jérusalem furent rebâti.

ELJASCIB donc, le grand sacrificateur, se leva avec ses frères les sacrificateurs et ils rebâtirent la porte des troupeaux, laquelle ils consacrèrent et ils y posèrent ses portes, même ils la consacrèrent jusqu'à la tour de Méah, jusqu'à la tour de Hananéel.

2. Et les gens de Jérico rebâtirent à côté de lui et à côté d'eux Zaccur, fils d'Imri, rebâtit.

3. Et les Senaïtes rebâtirent la porte des poissons, laquelle ils garnirent de planches et ils y mirent ses portes, ses ferrures et ses barres.

4. Et Mérémoth, fils d'Urija, fils de Kots, répara. Et à côté d'eux Mesçullam, fils de Bérécja, fils de Mescezabéel, répara. Et à côté d'eux Tsadok, fils de Bahana, répara.

5. Et à côté d'eux les Tékohites réparèrent, mais les plus considérables ne se rangèrent point à l'œuvre de leur Seigneur.

6. Et Jéhojadah, fils de Paséah, et Mesçullam, fils de Bésodja, réparèrent la vieille porte laquelle ils garnirent de planches et ils y mirent ses portes, ses ferrures et ses barres.

7. Et à leur côté Mélatja, Gabaonite, et Jadon, Méronothite, de Gabaon et de Mitspa réparèrent vers le trône du gouverneur de deçà du fleuve.

8. Et à côté de ce trône Huziel, fils de Harhaja, d'entre les orfèvres répara et à son côté Hananja, fils de Harakkahim. Et ils laissèrent la partie de Jérusalem qui est jusqu'à la large muraille.

9. Et à côté d'eux Réphaja, fils de Hu, capitaine du demi quartier de Jérusalem répara.

10. Et à côté d'eux Jédaja, fils de Harumaph, répara vis-à-vis de sa maison. Et à son côté Hattus, fils de Hasçabnéja, répara.

11. Et Malkija, fils de Harim, et Hasçub, fils de Pahath Moab, en réparèrent autant et la tour des fours.

12. Et à côté d'eux Sçallum, fils de Lohes, capitaine d'un demi quartier de Jérusalem répara, lui et ses filles.

13. Et Hanun et les habitants de Zanoah réparèrent la porte de la vallée, ils la rebâtirent et mirent ses portes, ses ferrures et ses barres et mille coupées de murailles jusqu'à la porte du fumier.

14. Et Malkija, fils de Réchab, capitaine du quartier de Bethkérem, répara la porte du fumier, il la rebâtit et plaça ses ferrures et ses barres.

15. Et Sçallum, fils de Col-hoze, capitaine du quartier de Mitspa, répara la porte de la fontaine, il la rebâtit et la couvrit et posa ses portes, ses ferrures et ses barres et la muraille de l'étang, tirant vers le jardin du roi et jusqu'aux degrés qui descendent de la cité de David.

16. Après lui, Néhémie, fils de Hazbuc, capitaine du demi quartier de Beth-tsur, répara jusqu'à l'endroit des sépulcres de David et jusqu'à l'étang refait et jusqu'à la maison des hommes vaillants.

17. Après lui, réparèrent les Lévotes, Nehum, fils de Bani et à son côté répara Hisçabja, capitaine du demi quartier de Kéhila, pour ceux de son quartier.

18. Après lui, leurs frères réparèrent, savoir Bawaï, fils de Hénadad, capitaine d'un demi quartier de Kéhila.

19. Et à son côté Hézer, fils de Jesçuah, capitaine de Mitspa, en répara autant à l'endroit qu'on monte à l'arsenal de l'angle.

20. Après lui Baruc, fils de Zaccāi s'excita et en répara autant, depuis l'angle jusqu'à l'entrée de la maison d'Eljascib, grand sacrificateur.

21. Après lui Mérémoth, fils d'Urija, fils de Kots, en répara autant, depuis l'entrée de la maison d'Eljascib jusqu'au bout de la maison d'Eljascib.

22. Et après lui les sacrificateurs habitants de la campagne.

23. Après eux, Benjamin et Hasçub réparèrent à l'endroit de leur maison. Après lesquels, Hazarja, fils de Mahaséja, fils de Hananja, répara auprès de sa maison.

24. Après lui, Binnuï, fils de Hénadad en répara autant, depuis la maison de Hazarja jusqu'au tournant de l'angle, même jusqu'au coin.

25. Et Palal, fils d'Uzaï, depuis l'endroit de ce tournant et de la tour qui sort de la haute maison du roi qui est auprès de la cour de la prison. Après lui, Pédaja fils de Parhos.

26. Et les nethiniens qui habitaient en Hophel réparèrent vers l'Orient jusqu'à l'endroit de la porte des eaux et vers la tour qui sort en dehors.

27. Après eux, les Tékohites en réparèrent autant depuis l'endroit de la grande tour qui sort en dehors jusqu'à la muraille de Hophel.

28. Et les sacrificateurs réparèrent depuis le dessus de la porte des chevaux, chacun à l'endroit de sa maison.

29. Après eux, Tsadok, fils d'Immer, répara à l'endroit de sa maison. Et après lui, répara Scémahja, fils de Scécanja, garde de la porte orientale.

30. Après lui, Hananja, fils de Scélemja et Hanun, le sixième fils de Tsalaph, en réparèrent autant. Après eux, Mesçullam, fils de Berecja répara à l'endroit de sa chambre.

31. Après lui, Malkija, fils de Tsoreph, répara jusqu'à la maison des néthiniens et des marchands et l'endroit de la porte de Miphkad et jusqu'à la montée du coin.

32. Et les orphèvres et les marchands réparèrent entre la montée du coin et la porte du bercail.

Réflexions

Il paraît de ce chapitre que les Juifs qui habitaient à Jérusalem, animés par les exhortations de Néhémie leur gouverneur, travaillèrent avec beaucoup d'empressement et de zèle à relever les murailles de cette ville, chacun de ceux qui étaient en état de s'y employer s'étant chargé d'une partie de l'ouvrage. Par ce moyen Jérusalem, dont les murailles étaient renversées depuis si longtemps, prit une nouvelle

face et fut en état de se garantir contre ses ennemis. Cet heureux succès doit être attribué à la piété et à la sage conduite de Néhémie dont Dieu bénit les soins et à la bonne volonté que le peuple et les principaux firent paraître dans cette occasion.

Chapitre IV

Les voisins des Juifs se moquent du dessein qu'ils avaient de rebâtir les murailles de leur villes, mais voyant que cet ouvrage avançait, ils prennent la résolution de les attaquer, versets 1-8.

Sur quoi Néhémie implore le secours de Dieu et se met en état de défense et il exhorte les Juifs à continuer leur travail et à ne rien craindre, versets 9-23.

MAIS il arriva que Samballat, ayant appris que nous rebâtissions la muraille, fut fort indigné et fort irrité et qu'il se moqua des Juifs,

2. Car il dit en la présence de ses frères et des gens de guerre de Samarie : Que font ces Juifs languissants ? Les laissera-t-on faire ? Sacrifieront-ils et achèveront-ils tout en un jour ? Pourront-ils faire revenir les pierres des monceaux de poudre puisqu'elles sont brûlées ?

3. Et Tobija, Hammonite, qui était auprès de lui dit : Quoi qu'ils bâtissent, si un renard montait, il romprait leur muraille de pierre.

4. Ô notre Dieu, écoute, car nous sommes en mépris et fais retourner l'opprobre dont ils nous couvrent sur leur tête et mets-les en proie dans un pays de captivité,

5. Et ne couvre point leur iniquité et que leur péché ne soit point effacé en ta présence, car ils se sont moqué de ceux qui bâtissent.

6. Nous rebâtîmes donc la muraille et tout le mur fut rejoint jusqu'à la moitié, car le peuple prenait à cœur ce travail.

7. Mais quand Samballat et Tobja et les Arabes, les Hammonites et les Esçdodiens eurent appris que la muraille de Jérusalem avait été refaite et qu'on avait commencé à fermer ce qui avait été rompu, ils furent fort en colère,

8. Et ils se liguerent entre eux tous ensemble pour venir faire la guerre contre Jérusalem et pour faire échouer son dessein.

9. Alors nous priâmes notre Dieu et nous mêmes des gardes contre eux de jour et de nuit pour nous garantir d'eux.

10. Et Juda dit : La force des ouvriers est diminuée et il y a beaucoup de terre en sorte que nous ne pourrions pas bâtir la muraille.

11. Et nos ennemis avaient dit : Qu'ils n'en sachent rien et qu'ils n'en voient rien jusqu'à ce que nous entrions au milieu d'eux et que nous les tuions et que nous fassions cesser l'ouvrage,

12. Mais il arriva que les Juifs qui habitaient parmi eux, venant vers nous, nous dirent par dix fois leur

dessein de tous les lieux d'où ils venaient nous trouver.

13. C'est pourquoi je posai depuis le bas, derrière la muraille, sur des lieux élevés, le peuple selon leurs familles, avec leurs épées, leurs javelines et leurs arcs.

14. Puis je considérai toutes choses et je me levai et je dis aux principaux et aux magistrats et au reste du peuple : Ne les craignez point, souvenez-vous du Seigneur qui est grand et terrible et combattez pour vos frères, vos fils et vos filles, vos femmes et vos maisons.

15. Or après que nos ennemis eurent appris que nous avions été avertis, Dieu dissipa leur conseil et nous retournâmes tous aux murailles, chacun à son travail.

16. Depuis ce jour-là, une moitié de mes gens travaillait et l'autre moitié tenait des javelines, des boucliers, des arcs et des cuirasses et les gouverneurs suivaient chaque famille de Juda.

17. Ceux qui bâtissaient la muraille et ceux qui chargeaient les portefaix, travaillaient d'une main et de l'autre ils tenaient l'épée,

18. Car chacun de ceux qui bâtissaient était ceint sur ses reins d'une épée et ainsi ils bâtissaient. Or la trompette était près de moi,

19. Car j'avais dit aux principaux et aux magistrats et au reste du peuple : L'ouvrage est grand et large et nous sommes écartés sur le muraille loin l'un de l'autre.

20. En quelque lieu donc que vous entendrez le son de la trompette, courez-y vers nous, notre Dieu combattra pour nous.

21. Ainsi nous travaillions, toutefois la moitié tenait des javelines depuis le point du jour jusqu'à ce que les étoiles parussent.

22. Et en ce temps-là je dis au peuple : Que chacun avec son serviteur passe la nuit dans Jérusalem afin qu'ils nous servent la nuit pour faire le guet et le jour pour travailler.

23. Et pour moi, mes frères, mes serviteurs et les gens de la garde qui me suivent, nous ne dépouillerons point nos habits, que chacun chacun vienne avec son épée et avec de l'eau.

Réflexions

Il y a trois réflexions principales à faire sur ce chapitre.

La première, que comme les ennemis des Juifs se moquaient de leur dessein et firent tous leurs efforts pour le traverser, ceux qui forment des entreprises doivent s'attendre à la contradiction des méchants.

La seconde, que, dans les dangers, il faut s'adresser au Seigneur et ne pas négliger le travail et les moyens légitimes pour éviter les maux dont on est menacé. C'est ce que fit Néhémie, se voyant attaqué, il invoqua le Seigneur, il exhorta le peuple à ne rien craindre et il fit paraître dans tous ses discours qu'il mettait toute sa confiance en Dieu. Mais

il donna aussi les ordres nécessaires pour se garantir d'être surpris par leurs ennemis et il prit toutes les précautions que la prudence voulait qu'il employât.

Enfin, l'on voit ici que ceux qui se confient ainsi en Dieu éprouvent son secours et qu'il les assiste contre ceux qui leurs sont contraires. Ce fut ce qui arriva à Néhémie, Dieu ayant rendu inutiles les oppositions des peuples voisins et les Juifs ayant heureusement achevé l'ouvrage qu'ils avaient commencé.

Chapitre V

Néhémie, étant informé que plusieurs Juifs accablaient leurs frères par des usures, assemble les magistrats. Il représente aux coupables la grandeur de leur péché et il les oblige à rendre ce qu'ils avaient pris injustement, versets 1-13.

Et pour être en bon exemple, il quitte une partie des droits de sa charge de gouverneur et il donne outre cela de son propre bien, tant pour bâtir les murailles de la ville que pour assister les nécessiteux, versets 14-19.

OR il y eut un grand cri du peuple et de leurs femmes contre les Juifs leurs frères,

2. Car il y en avait qui disaient : Plusieurs d'entre nous engagent leurs fils et leurs filles pour prendre du froment afin que nous mangions et que nous vivions.

3. Et il y en avait d'autres qui disaient : Nous engageons nos champs et nos vignes et nos maisons afin que nous prenions du froment dans cette famine.

4. Il y en avait aussi qui disaient : Nous empruntons de l'argent pour payer le tribut du roi sur nos champs et sur nos vignes.

5. Toutefois, notre chair est comme la chair de nos frères et nos fils sont comme leurs fils. Et voici nous assujettissent nos fils et nos filles pour être esclaves et quelques-unes de nos filles y sont déjà assujetties et ne sont plus en notre pouvoir et nos champs et nos vignes sont à d'autres.

6. Or je fut fort en colère quand j'eus entendu leur cri et ces paroles-là.

7. Et je consultai en moi-même et je censurai les principaux et les magistrats et je leur dis : Vous exigez rigoureusement ce que chacun de vous a imposé à son frère et je fis convoquer la grande assemblée contre eux.

8. Et je leur dis : Nous avons racheté selon notre pouvoir nos frères Juifs qui avaient été vendus aux nations et vous vendriez vous même vos frères ou nous seraient-ils vendus ? Alors ils se turent et ne surent que dire.

9. Et je dis : Vous ne faites pas bien. Ne voulez-vous pas marcher dans la crainte de notre Dieu plutôt qu'être en opprobre aux nations qui nous sont ennemies ?

10. Nous pourrions aussi exiger de l'argent et du froment, moi, mes frères et mes serviteurs, mais quittons-leur, je vous prie, cette dette.

11. Rendez-leur, je vous prie, aujourd'hui leurs champs, leurs vignes, leurs oliviers et leurs maisons et outre cela, le centième de l'argent, du froment, du vin et de l'huile que vous exigez d'eux.

12. Et ils répondirent : Nous les rendrons et nous ne leur demanderons rien, nous ferons ce que tu dis. Alors j'appelai les sacrificateurs entre les mains desquels je les fis jurer qu'ils le feraient.

13. Et je secouai mon sein et je dis : Que Dieu secoue ainsi de sa maison et de son travail tout homme qui n'aura point accompli cette parole et qu'il soit ainsi secoué et vide et toute l'assemblée répondit : Amen. Et ils louèrent l'Éternel et le peuple fit suivant cette parole-là.

14. Et même depuis le jour auquel le roi m'avait commandé d'être leur gouverneur au pays de Juda, depuis la vingtième année jusqu'à la trente et deuxième année du roi Artaxerxes, l'espace de douze ans, moi et mes frères, nous n'avons point pris ce qui était assigné au gouverneur pour sa table,

15. Bien que les précédents gouverneurs qui avaient été avant moi eussent chargé le peuple et eussent pris d'eux du pain et du vin, outre quarante sicles d'argent, et que même leurs serviteurs eussent dominé sur le peuple. Mais je n'ai pas fais ainsi à cause de la crainte que j'ai de mon Dieu.

16. Et même j'ai réparé une partie de cette muraille et nous n'avons point acheté de champ et tous mes serviteurs ont été assemblés là pour travailler.

17. Et outre cela, les Juifs et les magistrats au nombre de cent cinquante hommes et ceux qui venaient vers nous des nations qui étaient autour de nous étaient à ma table.

18. Et ce qu'on apprêtait chaque jour était un bœuf et six moutons choisis. On m'apprêtait aussi des volailles et, de dix en dix jours, on me présentait toutes sortes de vins en abondance et avec tout cela je n'ai point demandé le pain qui était assigné au gouverneur, car cette servitude eut été rude à ce peuple.

19. Ô mon Dieu, souviens-toi de moi pour me faire du bien selon tout ce que j'ai fait pour ce peuple !

Réflexions

L'histoire qui est contenue dans ce chapitre présente plusieurs belles réflexions.

La première, que c'est un grand péché de prêter à usure et en particulier de s'enrichir dans les temps de cherté et de disette, d'acquérir le bien des personnes nécessiteuses en leur vendant ou même en leur prêtant à des conditions dures.

La seconde, que ceux qui sont coupables de ce péché doivent restituer ce qu'ils ont acquis par ces sortes de moyens ou même en se faisant payer à toute rigueur. Par où l'on voit que le devoir de la restitution est indispensable et qu'on est même obligé en conscience et devant Dieu de restituer bien des choses que l'on pourrait posséder légitimement devant les hommes.

3. Il paraît d'ici que les magistrats sont obligés d'empêcher qu'il ne se commette des usures et des injustices, de réprimer, comme le fit Néhémie, ceux qui foulent le peuple et de leur faire rendre ce qu'ils ont acquis par de mauvaises voies.

4. Il faut faire une grande attention à la conduite de Néhémie. Pendant douze ans qu'il fut gouverneur de Jérusalem, il ne voulut pas se prévaloir de tous les droits de sa charge, ni permettre que ses domestiques et ceux qui étaient sous lui oppriment personne, mais il quitta ces droits-là pour ne pas surcharger le peuple dans ces temps fâcheux. Il donna même du sien pour les nécessités du public et des particuliers et il fit tout cela comme il le dit :

par la crainte de son Dieu.

Voilà un admirable exemple d'équité, de piété et de désintéressement qui doit être imité surtout par les grands, par les magistrats et par les riches et qui nous montre combien il faut s'éloigner de l'oppression et de l'injustice, puisque, dans les cas de nécessité, on doit même donner de son propre bien et se relâcher de son droit.

Quand on s'acquitte de ces devoirs, on est rempli d'une grande assurance devant Dieu et l'on peut dire avec confiance ce que Néhémie disait avec tant de foi et de piété :

Ô mon Dieu, souviens-toi de moi pour me faire du bien.

Chapitre VI

Néhémie récite que, nonobstant les traverses qui lui avaient été suscitées par les ennemis des Juifs, par les faux prophètes et même par ceux de sa nation, il avait toujours résisté et qu'il avait achevé de rebâtir les murailles de Jérusalem.

OR il arriva que quand Samballat, Tobija et Guescem, Arabe, et le reste de nos ennemis eurent appris que j'avais rebâti la muraille et qu'il n'y était demeuré aucune brèche, (bien que jusqu'à ce temps-là je n'eusse pas encore mis les battants aux portes),

2. Samballat et Guescem envoyèrent vers moi pour me dire : Viens, et que nous nous trouvons ensemble dans les villages qui sont dans la campagne d'Onò. Et ils machinaient de me faire du mal.

3. Mais j'envoyai des députés vers eux pour leur dire : Je fais un grand ouvrage et je ne pourrais pas descendre. Pourquoi cet ouvrage serait-il interrompu si je le laissais et si je descendais vers vous ?

4. Et ils me demandèrent la même chose quatre fois et je leurs répondis de même.

5. Alors Samballat envoya vers moi son serviteur pour me tenir le même discours pour la cinquième fois et il avait une lettre ouverte en sa main

6. Dans laquelle il était écrit : On entend dire parmi les nations et Gasçmu¹ le dit, que vous pensez, toi et les Juifs, à vous révolter et que c'est pour cela

que tu rebâtis la muraille et que tu t'en vas être leur roi, comme le montre ce que vous faites.

7. Et même que tu as établi des prophètes pour te proclamer à Jérusalem et pour dire : Il est roi en Judée. Et maintenant on fera entendre au roi ces mêmes choses. Viens donc maintenant afin que nous consultations ensemble.

8. Et je renvoyai vers lui pour lui dire : Ce que tu dis n'est point, mais tu l'inventes de toi-même,

9. Car ils nous épouvantaient tous disant : Leurs mains seront fatiguées du travail, de sorte qu'il ne se fera point. Maintenant donc, ô Dieu, fortifie mes mains.

10. Outre cela j'allai dans la maison de Scemahja, fils de Délaja, fils de Méhétabéel, lequel y était renfermé. Et il me dit : Assemblons-nous dans la maison de Dieu, dans le temple et fermons les portes du temple, car ils doivent venir pour te tuer et ils viendront de nuit pour te tuer.

11. Mais je répondis : Un homme tel que moi s'enfuierait-il ? Et quel homme tel que moi entrerait au temple pour sauver sa vie ? Je n'y entrerais point.

12. Et je connus bien que Dieu ne l'avait pas envoyé, mais qu'il avait prononcé cette prophétie² contre moi et que Samballat et Tobija l'avaient gagé

13. Et qu'il était leur pensionnaire afin que je fisse par crainte ce qu'il voulait et que je commissey un péché et qu'ils eussent quelque chose de mauvais à me reprocher.

14. Ô mon Dieu, souviens-toi de Tobija et de Samballat selon leurs actions, aussi bien que de Nohadja prophétesse et du reste des prophètes qui tâchaient de m'épouvanter.

15. Néanmoins le muraille fut achevée au vingt-cinquième jour du mois d'élul en cinquante-deux jours.

16. Et quand nos ennemis l'eurent appris et toutes les nations qui étaient autour de nous l'eurent vu, ils furent consternés en eux-mêmes et ils connurent que cet ouvrage avait été fait par notre Dieu.

17. Même en ces jours-là, des principaux de Juda envoyèrent lettres sur lettres qui allaient à Tobija et celles de Tobija leurs parvenaient,

18. Car il y en eu plusieurs en Judée qui s'étaient liés à lui par serment parce qu'il était gendre de Sçécanj, fils d'Arah, et Johanan, son fils, avait épousé la fille de Mesçullam, fils de Bérécja.

19. Et même ils racontaient ses bienfaits en ma présence et lui rapportaient mes discours et Tobija envoyait des lettres pour m'épouvanter.

Réflexions

On peut remarquer dans le récit que Néhémie fait de ce qui lui arriva pendant son gouvernement que les gens de bien et surtout ceux qui s'intéressent pour la gloire de Dieu sont exposés à bien des contradictions, non seulement de la part de leurs ennemis déclarés qui emploient contre eux la force, la ruse et la calomnie, mais aussi de la part de ceux qu'ils regardent comme leurs frères et que même

ces traverses leur sont quelquefois suscitées par de faux ministres du Seigneur.

Mais la conduite sage, ferme et pieuse de Néhémie montre que les personnes qui travaillent pour le bien ne doivent jamais s'ébranler pour les menaces et pour les calomnies des méchants et qu'avec l'aide du Seigneur, qui veille sur eux, ils surmontent heureusement toutes ces oppositions.

(1) v6 : C'est le même que Guescem, v.1

(2) v12 : Feignant d'être prophète.

Chapitre VII

Néhémie donne ses ordres pour la garde de la ville de Jérusalem. Il fait le dénombrement des Juifs qui étaient revenus de la captivité, parmi lesquels il y en eut qui firent des offrandes considérables pour les nécessités publiques et pour le service de Dieu. Au reste, ce dénombrement est le même que celui qui se lit dans Esdras 2, à quelques différences près.

OR après que la muraille fut rebâtie et que j'eus mis les portes et qu'on eut fait la revue des chantres et des Lévites,

2. Je commandai à Hanani, mon frère, et à Hananja, capitaine de la forteresse de Jérusalem, (car il était tel qu'un homme fidèle doit être et il craignait Dieu plus que plusieurs autres),

3. Et je leur dis : Que les portes de Jérusalem ne s'ouvrent point jusqu'à la chaleur du soleil et pendant qu'ils étaient encore là, les portes furent bien fermées et je posai des gardes des habitants de Jérusalem, chacun selon sa garde et chacun vis-à-vis de sa maison.

4. Or la ville était spacieuse et grande, mais il y avait peu de peuple et les maisons n'étaient point bâties.

5. Et mon Dieu me mit au cœur d'assembler les principaux et les magistrats et le peuple pour en faire le dénombrement selon leur généalogies et je trouvai le registre du dénombrement selon les généalogies de ceux qui étaient montés à la première fois, où je trouvai ainsi écrit :

6. ^a Ce sont ici ceux de la province qui remontèrent de la captivité d'entre ceux qui avaient été transportés que Nébucadnetsar, roi de Babylone, avait transportés à Babylone et lesquels retournèrent à Jérusalem et en Judée, chacun dans sa ville,

7. Qui vinrent avec Zorobabel, Jesçuah, Néhémie, Hazarja, Rahamja, Nahamani, Mardochee, Bisçan, Mitspéreth, Bigvaï, Nehum et Bahana. Le nombre, dis-je, des hommes du peuple d'Israël.

8. Les descendants de Parhos, deux mille cent soixante et douze.

9. Les descendants de Scéphatja, trois cent soixante et douze.

10. Les descendants d'Ara, six cent cinquante deux.

11. Les descendants de Pahath-Moab, des enfants de Jesçuah et de Moab, deux mille huit cent dix-huit.

12. Les descendants de Hélam, mille deux cent cinquante-quatre.

13. Les descendants de Zattu, huit cent quarante-cinq.

14. Les descendants de Zaccaï, sept cent soixante.

15. Les descendants de Binnuï, six cent quarante-huit.

16. Les descendants de Bébaï, six cent vingt-huit.

17. Les descendants de Hazgad, deux mille trois cent vingt et deux.

18. Les descendants d'Adonikam, six cent soixante sept.

19. Les descendants de Bigvaï, deux mille soixante sept.

20. Les descendants de Hadin, six cent cinquante-cinq.

21. Les descendants d'Ater, issus d'Ézéchias, quatre-vingt dix-huit.

22. Les descendants de Hasçum, trois cent vingt-huit.

23. Les descendants de Betsaï, trois cent vingt-quatre.

24. Les descendants de Harip, cent et douze.

25. Les descendants de Gabaon, quatre vingt quinze.

26. Les gens de Bet-léhem et de Netopha, cent quatre vingt huit.

27. Les gens de Hanathot, six vingt huit.

28. Les gens de Beth-Hazmaveth, quarante-deux.

29. Les gens de Kirjath-jéharim, de Képhira et de Bééroth, sept cent quarante-trois.

30. Les gens de Rama et de Guébah, six cent vingt et un.

31. Les gens de Micmas, cent vingt et deux.

32. Les gens de Beth-el et de Haï, cent vingt et trois.

33. Les gens de l'autre Nébò, cinquante et deux.

34. Les gens de l'autre Hélam, mille deux cent cinquante-quatre.

35. Les descendants de Harim, trois cent et vingt.

36. Les gens de Jérico, trois cent quarante-cinq.

37. Les gens de Lod, de Hadid et d'Onò, sept cent vingt et un.

38. Les gens de Sénaa, trois mille neuf cent et trente.

39. Des sacrificateurs, les descendants de Jédahja, de la maison de Jesçuah, neuf cent soixante et treize.

40. Des descendants d'Immer, mille cinquante-deux.

41. Les descendants de Pasçhur, mille deux cent quarante-sept.

42. Les descendants de Harim, mille et dix-sept.

43. Des Lévites, les descendants de Jesçuah et de Kadmiel, d'entre les descendants de Hodéva, soixante et quatorze.

44. Des chantres, les descendants d'Asaph, cent quarante-huit.

45. Des portiers, les descendants de Sçallum, les descendants d'Ater, les descendants de Talom, les descendants de Hakub, les descendants de Hatira, les descendants de Sçobaï, cent trente-huit.

46. Des néthiniens, les fils de Tsiha, les fils de Hasupha, les fils de Tabbahoth,

47. Les fils de Kéros, les fils de Siha, les fils de Padon,

48. Les fils de Lébana, les fils de Hagaba, les fils de Salmaï,

49. Les fils de Hanan, les fils de Guiddel, les fils de Gahar,

50. Les fils de Réaja, les fils de Retfin, les fils de Nékoda,

51. Les fils de Gazain, les fils de Huza, les fils de Paséah,

52. Les fils de Bézaï, les fils de Méhunim, les fils de Néphisésim,

53. Les fils de Bakbuk, les fils de Hakupha, les fils de Hathur,

54. Les fils de Batslith, les fils de Méhida, les fils de Harsça,

55. Les fils de Barkos, les fils de Siséra, les fils de Témah,

56. Les fils de Nersia, les fils de Hatipha,

57. Les fils des serviteurs de Salomon, les fils de Sotaï, les fils de Sophéret, les fils de Périda,

58. Les fils de Jahala, les fils de Darkon, les fils de Guiddel,

59. Les fils de Scéphatja, les fils de Hattil, les fils de Pokérethhatsébajim, les fils d'Amon,

60. Tous les néthiniens et les descendants des serviteurs de Salomon étaient trois cent quatre-vingt-douze.

61. Et ce sont ici ceux qui montèrent de Tel-mélah, de Tel-harsça, de Kérub, d'Addon et d'Immer, lesquels ne purent montrer la maison de leurs pères, ni leur race, savoir s'ils étaient d'Israël.

62. Les descendants de Délaja, les descendants de Tobija, les descendants de Nékoda, six cent quarante-deux.

63. Et des sacrificateurs, les descendants de Habaja, les descendants de Kote, les descendants de Barzillai qui prit pour femme une des filles de Barzillai Galaadite et qui fut appelé de leur nom.

64. Ils cherchèrent leur registre en cherchant dans leur généalogie, mais ils n'y furent point trouvés et ils furent exclus de la sacrificature.

65. Et Attirsçatha ¹ leur dit qu'ils ne mangeassent point des choses très saintes pendant que le sacrificateur assisterait avec urim et tummim.

66. Toute l'assemblée ensemble était de quarante-deux mille trois cent soixante,

67. Sans les serviteurs et leurs servantes qui étaient sept mille trois cent trente-sept et ils avaient deux cent quarante-cinq chantres et chanteuses.

68. Ils avaient sept cent trente six chevaux et deux cent quarante-cinq mulets,

69. Quatre cent trente-cinq chameaux et six mille sept cent et vingt ânes.

70. Et quelques-uns des chefs des pères contribuèrent pour l'ouvrage ². Attirsçatha donna au trésor mille drachmes d'or, cinquante bassins, cinq cent trente robes de sacrificateurs.

71. Et quelques autres d'entre les chefs des pères donnèrent pour le trésor de l'ouvrage vingt mille drachmes d'or et deux mille deux cents mines d'argent.

72. Et ce que le reste du peuple donna fut vingt mille drachmes d'or et deux mille mines d'argent et soixante sept robes de sacrificateurs.

73. Et ainsi les sacrificateurs, les Lévites, les portiers, les chantres, quelques-uns du peuple, les néthiniens et tous ceux d'Israël habitèrent dans leurs villes, de sorte que le septième mois approchant, les enfants d'Israël étaient dans leurs villes.

Réflexions

Outre les réflexions qui ont été faites au chapitre 2 d'Esdras, sur les dénombremens qui sont ici rapportés, il y a deux choses à considérer dans ce chapitre.

La première, que Néhémie joignit à une grande piété la prudence nécessaire pour mettre Jérusalem et les Juifs en sûreté dans des temps où ils étaient exposés aux insultes de leurs voisins, ce qui montre que c'est un soin tout à fait digne des magistrats sages et pieux de travailler à maintenir l'ordre et à conserver la tranquillité publique.

2. Nous avons aussi un bel exemple de libéralité et de piété dans la contribution que Néhémie, quelques-uns des chefs et plusieurs particuliers firent volontairement pour le temple et pour le service divin et cet exemple est d'autant plus édifiant que les Juifs étaient alors dans un état de pauvreté et qu'il n'y avait pas beaucoup de riches parmi eux.

(a) v6 : Esdras 2.

(1) v65 : Néhémie, sous 8.9.

(2) v70 : L'ouvrage du temple, voyez Esdras 2.68-69.

Chapitre VIII

Tous les Juifs s'assemblent pour entendre la lecture et l'explication de la loi et ils répandent bien des larmes, versets 1-8.

Néhémie et Esdras les consolent et ils font publier la fête des tabernacles qui fut célébrée avec une joie générale, versets 9-18.

OR tout le peuple s'assembla comme si ce n'eût été qu'un seul homme dans la place qui était devant la porte des eaux et ils dirent à Esdras le scribe d'apporter le livre de la loi de Moïse que l'Éternel avait commandé à Israël d'observer.

2. Et ainsi au premier jour du septième mois, Esdras le sacrificateur apporta la loi devant l'assemblée qui était composée d'hommes et de femmes et de tous ceux qui étaient capables d'entendre afin qu'on l'écoutât.

3. Et il lut au livre, dans la place qui était devant la porte des eaux, depuis le matin jusqu'à midi en présence des hommes et des femmes et de ceux qui étaient capables d'entendre et les oreilles de tout le peuple furent attentives à la lecture du livre de la loi.

4. Et Esdras, le scribe, se tint debout sur un lieu éminent bâti de bois qu'on avait dressé pour cela et il avait auprès de lui à sa main droite Mattitja, Scémah, Hanaja, Hurija, Hilhija et Mahasaja et à sa gauche Pédaja, Misçaël, Malkija, Hasçum, Hasçbaduna, Zacharie et Mesçullam,

5. Et Esdras ouvrit le livre devant tout le peuple et sitôt qu'il l'eut ouvert, tout le peuple se tint debout.

6. Ensuite Esdras bénit l'Éternel le grand Dieu. Et tout le peuple répondit : Amen, amen en élevant les mains. Puis ils s'inclinèrent et se prosternèrent devant l'Éternel le visage contre terre.

7. Aussi Jesçuah, Bani, Scérebja, Jamin, Hakub, Sçabethaï, Hodija, Mahaséja, Kelita, Hazarja, Jozabad, Hanan, Pélaja et les autres Lévites faisaient entendre la loi au peuple, le peuple se tenant en sa place.

8. Et ils lisaient au livre de la loi de Dieu, ils l'exposaient et ils en donnaient l'intelligence, la faisant entendre ¹ par l'Écriture même.

9. Et Néhémie, qui est Attirsçatha, et Esdras, sacrificateur et scribe, et les Lévites instruisaient le peuple et ils dirent à tout le peuple : Ce jour est consacré à l'Éternel notre Dieu, ne vous affligez pas et ne pleurez pas, car tout le peuple pleura sitôt qu'il eut entendu les paroles de la loi.

10. Puis on leur dit : Allez, mangez du plus gras et buvez du vin doux et envoyez des portions à ceux qui n'ont rien d'apprêté, parce que ce jour est consacré à notre Seigneur, ne soyez point affligés, car la joie de l'Éternel est votre force.

11. Et les Lévites faisaient faire silence à tout le peuple disant : Faites silence, car ce jour est consacré et ne vous affligez point.

12. Ainsi tout le peuple s'en alla pour manger et pour boire et pour envoyer des présents et pour se réjouir, parce qu'ils avaient bien entendu les paroles qu'on leur avait enseignées.

13. Et au second jour du mois, les chefs des pères de tout le peuple, les sacrificateurs et les Lévites s'assemblèrent vers Esdras, le scribe afin d'avoir intelligence des paroles de la loi.

14. ^a Ils trouvèrent donc écrit dans la loi, que l'Éternel avait donnée par Moïse, qu'il fallait que les enfants d'Israël demeuraient dans des tabernacles pendant la fête solennelle au septième mois,

15. Ce qu'ils firent savoir et qu'ils publièrent par toutes les villes et à Jérusalem disant : Allez dehors à la montagne et apportez des rameaux d'oliviers et des rameaux d'autres arbres huileux, des rameaux de myrte, des rameaux de palme et des rameaux de bois branchus afin de faire des tabernacles ainsi qu'il est écrit.

16. Le peuple donc sortit et ils en apportèrent et ils se firent des tabernacles, chacun sur son toit et

dans ses parvis et dans les parvis de la maison de Dieu et dans la place de la porte des eaux et dans la place de la porte d'Éphraïm

17. Et ainsi toute l'assemblée de ceux qui étaient retournés de la captivité fit des tabernacles et ils se tinrent dans les tabernacles, car les enfants d'Israël n'en avaient point fait de tels depuis les jours de Josué, fils de Nun, jusqu'à ce jour-là et il y eut une fort grande joie.

18. Et on lut le livre de la loi de Dieu chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au dernier, ainsi on célébra la fête solennelle pendant sept jours et il y eut une assemblée solennelle au huitième jour comme il avait été ordonné.

Réflexions

On voit premièrement dans ce chapitre qu'Esdras rassembla tous les Juifs, les hommes, les femmes et tous ceux qui étaient capables d'intelligence pour entendre la lecture et l'explication de la loi.

De là il paraît combien il est nécessaire de donner au peuple la connaissance de l'Écriture sainte et pour cet effet de la lire publiquement et de l'expliquer à toutes sortes de personnes comme les Lévites le firent dans l'occasion dont il s'agit.

2. Les larmes que les Juifs répandirent et la vive émotion qu'ils ressentirent à l'ouïe de la loi montrent quel est l'effet que la parole de Dieu produit sur les personnes bien disposées.

3. Il est remarqué qu'Esdras et Néhémie, voyant le peuple touché et affligé, le consolèrent et l'exhortèrent à se réjouir en Dieu qui était leur force.

Lorsque le cœur est humilié et pénétré de la tristesse qui est selon Dieu, c'est alors que sa parole y fait une vive impression et qu'on est aussi en état de goûter la consolation et la joie spirituelle et de se présenter devant Dieu avec confiance, comme les Juifs le firent en célébrant la fête des tabernacles.

Les ordres que Néhémie et Esdras donnèrent pour cette fête marquent aussi avec combien d'exactitude ces pieux chefs du peuple de Dieu observaient tout ce qui était prescrit par la loi et de quel zèle nous devons tous être animés afin que Dieu soit servi, soit par nous, soit par les autres, d'une manière conforme à sa volonté.

(a) v14 : Exode 23.16 ; Lévitique 23.34 ; Deutéronome 16.18

(1) v8 : Ou : l'expliquant en la lisant.

Chapitre IX

Les Juifs célèbrent un jeûne, ils écoutent la lecture de la loi et ils présentent à Dieu une prière dans laquelle ils adorent sa grandeur, versets 1-6,

ils reconnaissent ses bienfaits envers leurs pères, les merveilles qu'il a faites pour eux, versets 7-15,

les péchés dont ils se sont rendus coupables en divers temps, la patience avec laquelle il les avait

supportés et avertis et la justice de ses châtiments, versets 16-35.

Ils bénissent Dieu de ce qu'il les avaient rétablis dans leur patrie, quoique dans une condition triste et fâcheuse et il lui promettent d'observer à l'avenir fidèlement son alliance, versets 36-38.

ET le vingt et quatrième jour du même mois, les enfants d'Israël s'assemblèrent, jeûnant et étant revêtus de sacs et ayant de la terre sur eux

2. Et la race d'Israël se sépara de tous les étrangers et ils se présentèrent confessant leurs péchés et les iniquités de leurs pères.

3. Ils se levèrent donc en leur place et on lut au livre de la loi de l'Éternel leur Dieu pendant la quatrième partie du jour et pendant une autre quatrième partie ils se confessaient et se prosternaient devant l'Éternel leur Dieu.

4. Et Jéscuah, Kadmiel, Scébanja, Bunni, Scérebja, Bani et Kénani se levèrent sur la tribune des Lévités et ils crièrent à haute voix à l'Éternel leur Dieu.

5. Et les Lévités, savoir Esçuah, Kadmiel, Bani, Hasçabnéja, Scérebja, Hodija, Scébanja et Pethahja dirent : Levez-vous, bénissez l'Éternel votre Dieu d'éternité en éternité et qu'on bénisse, ô Dieu, le nom de ta gloire et qu'il soit élevé au dessus de toute bénédiction et de toute louange !

6. Toi seul es l'Éternel, ^a tu as fait les cieux, les cieux des cieux et toute leur armée, la terre et tout ce qui y est, les mers et toutes choses qui y sont. Tu donnes la vie à toutes ces choses et l'armée des Cieux se prosterne devant toi.

7. Tu es l'Éternel Dieu qui choisies Abram ^b et qui le tira d'Ur des Caldéens et ^c tu lui imposas le nom d'Abraham.

8. ^d Tu trouvas son cœur fidèle devant toi et tu traitas alliance avec lui, que ^e tu donnerais le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Phérésiens, des Jébusiens et des Guigasçiens, que tu le donnerais à sa postérité et tu as accompli ce que tu as promis, parce que tu es juste,

9. ^f Car tu regardas l'affliction de nos pères en Égypte et tu entendis leur cri sur la mer rouge

10. ^g Et tu fis des signes et des miracles sur Pharaon et sur ses serviteurs et sur tout le peuple de son pays, parce que tu connus qu'ils s'étaient fièrement élevés contre eux et tu t'acquis un renom tel qu'il est aujourd'hui.

11. ^h Tu fendis aussi la mer devant eux et ils passèrent par le sec au travers de la mer et tu jetas ceux qui les poursuivaient au profond des abîmes comme une pierre dans les eaux profondes.

12. ⁱ Tu les conduis de jour par la colonne de nuée et de nuit par la colonne de feu pour les éclairer dans le chemin par lequel ils devaient aller.

13. ^j Tu descendis aussi sur la montagne de Sinaï et tu parlas avec eux des Cieux et tu leur donnas des ordonnances droites et des lois véritables et de bons statuts et commandements.

14. Et tu leur enseignas ton saint sabbat et tu leurs donnas les commandements, les statuts et la loi par Moïse ton serviteur.

15. ^k Tu leur donnas aussi des Cieux du pain pour leur faim et tu fis sortir l'eau du rocher pour leur soif et tu leur dis qu'ils entrassent pour posséder le pays pour lequel tu avais levé ta main, jurant que tu le leur donnerais.

16. Mais eux et nos pères se sont fièrement élevés et ont raidi leur cou et n'ont point écouté tes commandements.

17. Ils refusèrent de t'écouter et ils ne se souvinrent point des merveilles que tu avais faites en leur faveur, mais ils raidirent leur cou et par leur rébellion ^l ils proposèrent de s'établir un chef pour retourner dans leur servitude. Mais toi qui es un Dieu ^m plein de pardon, miséricordieux, pitoyable, lent à la colère et abondant en miséricorde, tu ne les abandonnas point.

18. ⁿ Et quand ils se firent un veau de fonte et qu'ils dirent : Voici ton dieu qui t'a fait monter hors d'Égypte et qu'ils te firent de grands outrages,

19. Tu ne les abandonnas pourtant pas dans le désert par tes grandes miséricordes, ^o la colonne de nuée ne se retiras point de dessus eux de jour pour les conduire par le chemin, ni la colonne de feu de nuit pour les éclairer dans le chemin par lequel ils devaient aller.

20. Et tu ^p tu leur donnas ton bon Esprit pour les faire sages et ^q tu ne retiras point ta manne de leur bouche et tu leur donna de l'eau pour leur soif.

21. Ainsi ^r tu les nourris quarante ans dans le désert sans que rien ne leur ait manqué, leurs vêtements ne vieillirent point et leurs pieds ne furent point foulés.

22. Et tu leur donnas les royaumes et les peuples que tu leur as partagés par contrées, car ils ^s possédèrent le pays de Sihon, savoir le pays du roi d'Hesçbon et le pays de Hog roi de Basçan.

23. Et tu multiplias leurs enfants comme les étoiles des cieux et tu les introduis au pays duquel tu avais dit à leurs pères qu'ils y entreraient pour le posséder.

24. Ainsi les enfants entrèrent et ils possédèrent le pays et tu abaissas devant eux les Cananéens habitants du pays et tu les livras entre leurs mains, eux et leurs rois et les peuples du pays afin qu'ils en fissent à leur volonté,

25. De sorte qu'ils prirent les villes fortes et la terre grasse et ils possédèrent les maisons qui étaient pleines de toute sorte de biens, les puits qu'on avait creusés, les vignes, les oliviers et les arbres fruitiers en abondance desquels ils mangèrent et furent rassasiés, ils furent engraisés et ils se traitèrent déliquement de tes grands biens.

26. Mais ils t'ont irrités et ils se sont rebellés contre toi et ils ont jeté ta loi derrière leur dos et ils ont tué les prophètes qui les sommaient pour les ramener à toi, même ils t'ont fait de grands outrages.

27. ^t C'est pourquoi tu les as livrés entre les mains de leurs ennemis qui les ont affligés, mais dans le

temps de leur angoisse, lorsqu'ils ont crié à toi, tu les as exaucés des Cieux et selon tes grandes miséricordes tu leur as donné des libérateurs qui les ont délivrés de la main de leurs ennemis.

28. Mais dès qu'ils avaient du repos, ils retournaient à faire du mal en ta présence. C'est pourquoi tu les abandonnais entre les mains de leurs ennemis qui dominaient sur eux. Puis ils retournaient et ils criaient vers toi et tu les exauçais des Cieux, ainsi tu les as délivrés selon tes miséricordes plusieurs fois en divers temps.

29. Et tu les as sommés pour les ramener à ta loi, mais ils se sont fièrement élevés et ils n'ont pas obéi à tes commandements, mais ils ont péché contre tes ordonnances, ^u lesquelles feront vivre quiconque les observera. Ils ont toujours tiré l'épaule en arrière et ont raidi leur cou et n'ont pas écouté.

30. Et tu les as attendus patiemment pendant plusieurs années et ^v tu les as sommés par ton Esprit, par le ministère de tes prophètes, mais ils ne leur ont point prêté l'oreille et tu les as livrés entre les mains des peuples des pays.

31. Néanmoins, par tes grandes miséricordes, tu ne les as pas réduits à néant, ni tu ne les as pas abandonnés tout à fait, car tu es le Dieu fort, miséricordieux et pitoyable.

32. Maintenant donc, ô notre Dieu, le Fort, le Grand, le Puissant, le Terrible qui gardes l'alliance et la miséricorde, que ce malheur nous est arrivé à nous, à nos rois, aux principaux d'entre nous, à nos sacrificateurs, à nos prophètes, à nos pères et à tout ton peuple depuis le temps des rois d'Assyrie jusqu'à aujourd'hui, ne soit point estimé peu de chose devant toi.

33. Certainement ^w tu es juste dans tout ce qui nous est arrivé, car tu as agi en vérité, mais nous avons agi avec méchanceté.

34. Ni nos rois, ni les principaux d'entre nous, ni nos sacrificateurs, ni nos pères n'ont point mis en effet ta loi et n'ont point été attentifs à tes commandements, ni à tes sommations par lesquelles tu les as sommés,

35. Car ils ne t'ont point servi durant leur règne, ni pendant les grands biens que tu leur a faits, même dans le pays spacieux et gras que tu leur as donné pour être à leur disposition et ils ne se sont point détournés de leurs mauvaises œuvres.

36. Voici, nous sommes aujourd'hui esclaves, même dans le pays que tu as donné à nos pères pour en manger le fruit et les biens, voici, nous y sommes esclaves.

37. Et il rapporte en abondance pour les rois que tu as établis sur nous à cause de nos péchés et qui dominant sur nos corps et sur nos bêtes à leur volonté, de sorte que nous sommes dans une grande angoisse.

38. C'est pourquoi, à cause de tout cela, nous contractons une ferme alliance et nous l'écrivons et les principaux d'entre nous, nos Lévites et nos sacrificateurs y apposent leurs seings.

Réflexions

La prière qui est contenue dans ce chapitre et que les Juifs présentèrent à Dieu dans un jeûne solennel est l'une des plus belles qu'il y ait dans l'Écriture.

Voici ce qu'il y a de principal à remarquer dans cette prière :

- les Juifs adorent et célèbrent la puissance et la majesté du Dieu souverain,

- ils reconnaissent solennellement les grâces qu'il avait faites à leur nation en Égypte, dans le désert et pendant qu'elle avait été dans le pays de Canaan et le support dont il avait usé envers eux pendant si longtemps,

- ils confessent leurs péchés, leurs rébellions et l'abus qu'ils avaient fait de ses faveurs,

- ils avouent aussi que Dieu les avait châtiés avec justice en les envoyant en captivité et en les assujettissant à des princes étrangers,

- enfin, ils s'engagent tous solennellement à ne plus retourner à leurs péchés et à observer inviolablement l'alliance qu'ils renouvellèrent alors avec le Seigneur.

Nous devons nous faire une salutaire application de toutes les parties de cette excellente prière, la lire souvent et nous exciter par là à louer et à adorer Dieu et à reconnaître les biens qu'il nous fait à tous en général et à chacun en particulier.

Surtout, ceux qui se trouvent dans des circonstances semblables à celles où les Juifs étaient alors et que Dieu a fait passer par diverses afflictions doivent apprendre d'ici à confesser leurs péchés et leur ingratitude, à célébrer son support, à lui être plus fidèles à l'avenir et à accomplir religieusement tous les devoirs auxquels son alliance les engage.

(a) v6 : Genèse 2.1 et suivants.

(b) v7 : Genèse 11.31 et 12.1

(c) v7 : Genèse 17.5

(d) v8 : Genèse 15.6

(e) v8 : Genèse 12.7, 18.15, 15.18, 17.8 et 26.4

(f) v9 : Exode 3.7 et 14.10

(g) v10 : Exode 7, 8, 9, 10, 11, la suite est illisible, et 14.

(h) v11 : Exode 14.21 et suivants.

(i) v12 : Exode 13.21

(j) v13 : Exode 19.20 et 20.2

(k) v15 : Exode 16.14 et 17.6 ; Nombres 20.9

(l) v17 : Nombres 14.4

(m) v17 : Exode 34.7 ; Nombres 14.18

(n) v18 : Exode 32.1 et suivants.

(o) v19 : Exode 13.22 et 40.38

(p) v20 : Nombres 11.17

(q) v20 : Josué 5.1-2

(r) v21 : Deutéronome 2.7

(s) v22 : Nombres 21, 22 et 33

(t) v27 : Juges 2.14 et suivants.

(u) v29 : Lévitique 18.5 ; Ézéchiel 20.11 ; Romains 10.5 ; Galates 3.12

(v) v30 : II Rois 17.13 ; II Chroniques 36.15

(w) v33 : Deutéronome 32.4 ; Daniel 9.14

Chapitre X

Les Juifs traitent alliance avec le Seigneur et ils s'engagent tous par un écrit signé des principaux et par un serment solennel d'observer religieusement cette alliance et en particulier de faire et de fournir tout ce qui était prescrit pour le service de Dieu.

OR ceux qui apposèrent leurs seings furent Néhémie qui est Attirșatha, fils de Hacaļa, et Sédécias,

2. Sérāja, Hazarja, Jérémie,
3. Pașur, Hamarja, Malkija,
4. Hattus, Scébanja, Malluc,
5. Harim, Mérémouth, Hobadja,
6. Daniel, Guinnéthon, Baruc,
7. Meșçullam, Abija, Mijamin,
8. Mahazja, Bilgaï et Scémahja. Ce furent là les sacrificateurs.

9. Des Lévites, Jesçuah fils d'Azanja, Binnuï, d'entre les enfants de Hénadad et Kadmiel.

10. Et leurs frères, Scébanja, Hodija, Kélita, Pélaļa, Hanan,

11. Micaï, Réhob, Așçabja,

12. Zaccur, Scérébjja, Scébanja,

13. Hodija, Bani et Béninu.

14. Des chefs du peuple, Parhos, Pahath-Moab, Hélam, Zattu, Bani,

15. Bunni, Hazgad, Bébaï,

16. Adonija, Bigvaï, Hadin,

17. Ater, Ézéchias, Hazur,

18. Hodija, Hașçum, Betsaï,

19. Hariph, Hanathoth, Nébaï,

20. Magpihas, Meșçullam, Hézir,

21. Meșçézabéel, Tsadok, Jadduah,

22. Pélatja, Hanan, Hanaja,

23. Osée, Hananja, Hașçub,

24. Lohés, Pilha, Sçobek,

25. Rehum, Hașçabna, Mahaséja,

26. Ahija, Hanan, Hanan,

27. Malluc, Harim et Bahana.

28. Pour ce qui est du reste du peuple, les sacrificateurs, les Lévites, les portiers, les chantres, les néthiniens et tous ceux qui s'étaient séparés d'avec les peuples de ces pays pour faire la loi de Dieu et leurs femmes, leurs fils et leurs filles, tous ceux qui étaient capables de connaissance et d'intelligence,

29. Adhèrent entièrement à leurs frères les plus considérables d'entre eux et prêtèrent serment avec imprécation et jurement de marcher dans la loi de Dieu qui avait été donnée par Moïse serviteur de Dieu et de garder et de faire tous les commandements de l'Éternel notre Seigneur et ses ordonnances et ses statuts

30. Et ^a de ne donner point de nos filles aux peuples du pays et de ne prendre point de leurs filles pour nos fils

31. Et ^b de ne prendre rien au jour du sabbat, ni dans aucun autre jour consacré des peuples du pays qui apportent des marchandises et toutes sortes de denrées le jour du sabbat pour les vendre et ^c de laisser la septième année et tout le droit d'exiger ce qui est dû.

32. Nous fîmes aussi des ordonnances, nous chargeant de donner par an la troisième partie d'un sicle pour le service de la maison de notre Dieu,

33. Pour les pains de proposition, pour le gâteau continu et pour l'holocauste continu et des sabbats, des nouvelles lunes et des fêtes solennelles,

pour les choses saintes et pour les offrandes pour le péché, afin de réconcilier Israël et pour tout ce qui se faisait dans la maison de notre Dieu.

34. Nous jetâmes aussi le sort pour le bois des oblations, tant les sacrificateurs et les Lévites que le peuple, afin de l'amener dans la maison de notre Dieu selon les maisons de nos pères et dans les temps déterminés d'année en année pour brûler sur l'autel de notre Dieu ainsi qu'il est écrit dans la loi.

35. Nous ordonnâmes aussi ^e que nous apporterions dans la maison de l'Éternel d'année en année les premiers fruits de notre terre et les premiers fruits de tous les fruits de tous les arbres

36. Et les premiers-nés de nos fils, de nos bêtes, ^f comme il est écrit dans la loi et que nous amènerions dans la maison de notre Dieu, aux sacrificateurs qui font le service dans la maison de notre Dieu, les premiers-nés de nos bœufs et de notre menu bétail,

37. ^g Et que nous apporterions les prémices de notre pâte, nos oblations, les fruits de tous les arbres, le vin et l'huile aux sacrificateurs, dans les chambres de la maison de notre Dieu et ^h la dîme de notre terre, la dîme par toutes les villes de notre labourage

38. Et qu'il y aurait un sacrificateur fils d'Aaron avec les Lévites pour dîmer les Lévites ⁱ et que les Lévites amèneraient la dîme à la maison de notre Dieu, dans les chambres, au lieu où étaient les greniers,

39. (Car les enfants d'Israël et les enfants de Lévi devaient apporter dans les chambres l'oblation du froment, du vin et de l'huile et c'était là qu'étaient les ustensiles du sanctuaire et les sacrificateurs qui font le service et les portiers et les chantres) et que nous n'abandonnerions point la maison de notre Dieu.

Réflexions

Les Juifs donnèrent des marques tout à fait édifiantes de leur repentance et de leur zèle lorsqu'après avoir célébré un jeûne public, ils renouvelèrent d'une manière si authentique leur alliance avec le Seigneur et s'engagèrent tous, grands et petits, à garder désormais les commandements de Dieu et à s'attacher inviolablement à son service.

C'est là l'effet que les actes de religion, le jeûne et les dévotions solennelles doivent produire, savoir, la réformation de la vie, l'obéissance aux commandements de Dieu et une application constante à le servir.

Cette cérémonie du renouvellement de l'alliance qui se fit alors doit nous faire souvenir de l'alliance que nous avons tous contractée dans le baptême et confirmée en tant d'occasion et surtout dans la sainte Cène, par les vœux les plus sacrés et les plus irrévocables. Nous nous sommes aussi liés et engagés à marcher dans la loi de notre Dieu, à garder et à faire tous ses commandements. Ainsi c'est à quoi nous devons nous appliquer constamment si nous ne voulons pas nous rendre coupables de parjure et d'infidélité.

Et comme Néhémie gouverneur de Jérusalem et tous les chefs furent les premiers à signer et à jurer cette alliance et que tout le peuple se joignit à eux dans cette occasion, il faut aussi que les magistrats et les ministres de la religion signalent leur zèle dans tout ce qui concerne la gloire de Dieu afin d'animer le peuple à s'acquitter de son devoir.

Après le renouvellement de l'alliance, les Juifs rétablirent l'ordre qui était prescrit par la loi divine à l'égard de la sanctification du sabbat, des offrandes, des prémices, des dîmes et des autres choses qui regardaient le service divin.

Nous ne devons pas être moins zélé pour le culte évangélique et pour tout ce qui peut être, soit pour nous, soit pour les autres, une aide à rendre à Dieu, non seulement le service extérieur qu'il demande, mais principalement le service intérieur qui consiste à l'aimer, à le craindre et à nous sanctifier de plus en plus pendant tout le temps de notre vie.

(a) v30 : Exode 34.16 ; Deutéronome 7.

(b) v31 : Exode 20.10 et 34.21 ; Lévitique 23.2 et suivants ; Deutéronome 5.12

(c) v31 : Exode 23.10 ; Lévitique 27.2

(d) Dans la marge du verset 33 : Nombres 28 et 29.

(e) v35 : Exode 23.19 ; Lévitique 19.23

(f) v36 : Exode 13.23 ; Nombres 3.13 et 8.17

(g) v 37 : Lévitique 23.17 ; Nombres 15.19 et 18.12 ; Deutéronome 18.4

(h) v37 : Nombres 18.24-25

(i) v38 : Nombres 18.26

Chapitre XI

On voit ici le dénombrement de ceux qui s'habituaient à Jérusalem et dans le pays du temps de Néhémie. Les chefs des peuples demeurèrent dans la ville, on partagea le peuple en dix parts sur lesquelles on jeta le sort, l'une de ces dix parts s'établit à Jérusalem et les neuf autres furent distribuées dans les villages de la Judée.

ET les principaux du peuple s'habituaient à Jérusalem, mais tout le reste du peuple jeta le sort afin qu'une des dix parties s'habituaient à Jérusalem la sainte cité et que les neuf autres parties demeurassent dans les autres villes.

2. Et le peuple bénit tous ceux qui se présentèrent volontairement pour s'habituer à Jérusalem.

3. ^a Or ce sont ici les principaux de la province qui s'habituaient à Jérusalem, les autres étant établis dans les villes de Juda, chacun dans sa possession, par leurs villes, savoir les Israélites, les sacrificateurs, les Lévites, les néthiniens et les descendants des serviteurs de Salomon.

4. Ceux de Juda et de Benjamin s'habituaient donc à Jérusalem. Des descendants de Juda, Hathaja, fils de Huzija, fils de Zacharie, fils d'Amarja, fils de Scéphatja, fils de Mahaléel d'entre les descendants de Pharez,

5. Et Mahaséja, fils de Baruc, fils de Colhoze, fils de Hazaja, fils de Hadaja, fils de Jojarib, fils de Zacharie, fils de Sciloni.

6. Tous ceux-là étaient descendants de Pharez qui s'habituaient à Jérusalem, quatre cent soixante-huit vaillants hommes.

7. Et ceux-ci étaient d'entre les descendants de Benjamin : Sallu, fils de Mesçullam, fils de Johed, fils de Pédaja, fils de Kolaja, fils de Mahaséja, fils d'Héthiel, fils d'Ésaïe.

8. Et après lui Gabbai, Sallai, neuf cent vingt-huit.

9. Et Joël, fils de Zicri était commis sur eux et Juda, fils de Sénua, était lieutenant sur la ville.

10. Des sacrificateurs : Jédahja, fils de Jojarib, Jakin,

11. Séraja, fils de Hilkija, fils de Mesçullam, fils de Tsadok, fils de Lérajoth, fils d'Ahitub, conducteur de la maison de Dieu.

12. Et leurs frères qui faisaient l'office de la maison, au nombre de huit cent vingt-deux. Et Hodaja, fils de Jéroboam, fils de Pélalja, fils d'Amtsi, fils de Zacharie, fils de Pasçur, fils de Malkija

13. Et ses frères, les chefs des pères au nombre de deux cent quarante-deux. Et Hamasçai, fils de Hazaréel, fils d'Ahzaï, fils de Mescillémoth, fils d'Immer,

14. Et leurs frères forts et vaillants au nombre de six-vingt huit et Zabdiel, fils de Guédolim était commis sur eux.

15. Et des Lévites : Scémahja, fils de Hasçub, fils de Hazrikam, fils de Hasçabja, fils de Bunni.

16. Et Sçabbéthai et Jozabad étaient commis sur le travail du dehors pour la maison de Dieu, étant d'entre les chefs des Lévites.

17. Et Mattanja, fils de Mica, fils de Zabdi, fils d'Asaph était le principal des chantres qui commençait le premier à chanter les louanges dans la prière. Et Bakbukja était le second d'entre ses frères, puis Habda, fils de Sçammuah, fils de Galal, fils de Jédithun.

18. Tous les Lévites qui s'établirent dans la sainte cité étaient deux cent quatre-vingt-quatre.

19. Et des portiers, Hakkub, Talmon et leurs frères qui gardaient les portes, il y en eut cent soixante et douze.

20. Et le reste des Israélites, des sacrificateurs et des Lévites fut dans toutes les villes de Juda, chacun dans son héritage.

21. Mais les néthiniens habitèrent à Hophel et Tsiha et Guisçpa étaient commis sur les néthiniens.

22. Et celui qui avait la charge des Lévites à Jérusalem était Huzi, fils de Bani, fils de Hasçabja, fils de Mattanja, fils de Mica, d'entre les descendants d'Asaph, chantres pour l'ouvrage de la maison de Dieu,

23. Car il y avait aussi un commandement du roi pour eux et il y avait un état assuré pour les chantres chaque jour.

24. Et Péthahja, fils de Mescézabéel, d'entre les enfants de Zara fils de Juda était commissaire du roi dans tout ce qu'il y avait à faire envers le peuple.

25. Et pour ce qui est des bourgs avec leur territoire, quelques-uns des descendants de Juda habi-

tèrent à Kirjath-arbah et dans les lieux de son ressort, à Jékabtséel et dans les lieux de son ressort,

26. À Jesçuah, à Molada, à Beth-pélei,

27. À Hatsar-çual, à Beer-scébah et dans les lieux de son ressort,

28. À Tsiklag, à Mécona et dans les lieux de son ressort,

29. À Hen-rimmon, à Tsorha, à Jarmuth,

30. À Zanoah, à Hadullam et dans leurs bourgades, à Lakis et dans ses territoires et à Hazéka et dans les lieux de son ressort. Et ils habitèrent depuis Béerscébah jusqu'à la vallée de Hinnom.

31. Et les descendantts de Benjamin habitèrent depuis Guébah, à Micmas, Haja, Beth-el et dans les lieux de son ressort,

32. À Hanathoth, Nob, Hananja,

33. Hatsor, Rama, Guittjim,

34. Hadid, Tsébohim, Néballat,

35. Lod et Onò la vallée des manoeuvres.

36. Et quelques-uns des Lévites habitèrent dans leurs partages de Juda et de Benjamin.

Réflexions

La considération qu'il y a à faire sur ce qui est rapporté dans ce chapitre, c'est qu'on y voit l'accomplissement de ce que les prophètes avaient prédit avant la ruine de Jérusalem et la captivité de Babylone en disant que cette ville et la Judée seraient habitées de nouveau. Ce fut ce qui arriva du temps du sage et pieux gouverneur Néhémie et en quoi les Juifs purent reconnaître la vérité des promesses de Dieu et son amour pour eux.

(a) v3 : I Chroniques 9

Chapitre XII

La première partie de ce chapitre contient les noms des sacrificateurs et des Lévites de ce temps-là, versets 1-26.

On y voit en second lieu la manière dont on fit la dédicace des murailles de Jérusalem, versets 27-43,

et enfin, comment on établit des personnes pour recevoir les prémices, les dîmes et les autres oblations du peuple qui étaient destinées à l'entretien des sacrificateurs et des Lévites, versets 44-47.

OR ce sont ici les sacrificateurs et les Lévites qui montèrent avec Zorobabel, fils de Salathiel, et avec Jesçuah, savoir Séraja, Esdras,

2. Amarja, Malluc, Hattus,

3. Scécanja, Rehum, Mérémoth,

4. Hiddo, Guinnéthoï, Abija,

5. Mijamin, Mahadja, Bilga,

6. Scémahja, Jojarib, Jédahja,

7. Sallo, Hamok, Hilkija, Jédahja. Ce furent là les principaux des sacrificateurs et de leurs frères du temps de Jesçuah.

8. Et pour ce qui est des Lévites, il y avait Jesçuah, Binnuï, Kadmiel, Scérebja, Juda et Mattanja qui était commis sur les louanges, lui et ses frères.

9. Et Bakbukja et Hunni, leurs frères, étaient vis-à-vis d'eux dans les charges.

10. Or Jesçuah engendra Jojakim et Jojakim engendra Eljascib et Eljascib engendra Jojadah.

11. Et Jojadah engendra Jonathan et Jonathan engendra Jadduah.

12. Et ceux-ci au temps de Jojakim étaient sacrificateurs chefs des pères : Pour Séraja, Méraja ¹, pour Jérémie, Hananja,

13. Pour Esdras, Mesçullam, pour Amarja, Johanan,

14. Pour Mélicu, Jonathan, pour Scébanja, Joseph,

15. Pour Harim, Hadna, pour Mérajoth, Helkaï,

16. Pour Hiddo, Zacharie, pour Guinnéthon, Mesçullam,

17. Pour Abija, Zicri, pour Minjamin et Mohadja, Piltai,

18. Pour Bilga, Sçammuah, pour Scémahja, Jonathan,

19. Pour Jojarib, Matténaï, pour Jédahja, Huzi,

20. Pour Sallaï, Kallaï, pour Hamok, Héber,

21. Pour Hilkija, Hasçabja, pour Jédahja, Nathanaël.

22. Pour ce qui est des Lévites, les chefs de leurs pères du temps d'Eljascib, Jojadah, Johanan et Jadduah sont enregistrés avec les sacrificateurs jusqu'au règne de Darius, le Perse,

23. De sorte que les descendants de Lévi, chefs des pères, étaient enregistrés dans le livre des chroniques jusqu'au temps de Johanan, petit-fils d'Eljascib.

24. Les chefs des Lévites furent donc Hasçabja, Scérebja et Jesçuah, fils de Kadmiel, et leurs frères étaient vis-à-vis d'eux pour louer et célébrer le nom de Dieu selon le commandement de David, homme de Dieu, un rang répondant à l'autre.

25. Mattanja, Bakbukja et Hobadja, Mesçullam, Talmon et Hakkub avaient la charge des portiers qui faisaient la garde dans les assemblées des portes.

26. Ceux-là furent du temps de Jojakim, fils de Jesçuah, fils de Jotsadak et du temps de Néhémie, le gouverneur et d'Esdras, sacrificateur et scribe.

27. Or dans la dédicace de la muraille de Jérusalem, on envoya quérir les Levites de tous les lieux pour les faire venir à Jérusalem afin qu'on célébrât la dédicace avec joie, avec actions de grâce et avec des cantiques sur des cymbales, des musettes et des guitares.

28. On assembla donc ceux qui étaient de la race des chantres, tant de la campagne des environs de Jérusalem que des bourgs des néthophatiens,

29. Et du lieu de Guilgal et des territoires de Guébah et de Hazmaveth, car les chantres s'étaient bâti des bourgs aux environs de Jérusalem.

30. Ainsi les sacrificateurs et les Lévites se purifièrent et ils purifièrent le peuple et les portes et la muraille.

31. Ensuite je fis monter les principaux de Juda sur la muraille et j'ordonnai deux grandes troupes qui chanteraient les louanges de Dieu et le chemin de l'une était à droite dessus la muraille, tendant vers la porte du fumier.

32. Et après eux marchait Hosçahja avec la moitié des principaux de Juda,

33. Savoir Hazarja, Esdras, Mesçullam,

34. Juda, Benjamin, Scémahja et Jérémie

35. Et quelques-uns d'entre les enfants des sacrificateurs avec les trompettes, puis Zacharie, fils de Jonathan, fils de Scémahja, fils de Mattanja, fils de Micaja, fils de Zaccur, fils d'Asaph

36. Et ses frères, Scémahja, Hazaréel, Milalaï, Guilalaï, Mahaï, Nathanaël, Juda et Hanani avec les instruments des cantiques de David homme de Dieu et Esdras, le scribe, marchait devant eux.

37. Et ils vinrent vers la porte de la fontaine qui était vis-à-vis d'eux et ils montèrent aux degrés de la cité de David par la montée de la muraille, depuis la maison de David jusqu'à la porte des eaux vers l'Orient.

38. Et la seconde troupe de ceux qui chantaient les louanges de Dieu allait à l'opposite et j'allais après elle avec l'autre moitié du peuple sur la muraille par dessus la tour des fours jusqu'à la large muraille.

39. Et vers la porte d'Éphraïm et vers la vieille porte et vers la porte des poissons, la tour de Hananéel et la tour de Méah jusqu'à la porte des troupeaux et ils s'arrêtèrent vers la porte de la prison.

40. Puis les deux bandes de ceux qui chantaient les louanges de Dieu s'arrêtèrent dans la maison de Dieu. Je m'arrêtai aussi avec la moitié des magistrats qui étaient avec moi.

41. Et les sacrificateurs Elkajim, Mahaséja, Minjamin, Micaja, Eljohénaï, Zacharie et Hananja avec les trompettes.

42. Et Mahaséja, Scémahja, Elhaza, Huzi, Johanan, Malkija, Hélam et Hézer, puis les chantres desquels Jizrahja avait la charge firent retentir leur voix.

43. On offrit aussi en ce jour-là de grands sacrifices et on se réjouit parce que Dieu avait donné une grande joie, même les femmes et les enfants se réjouirent et la joie de Jérusalem fut entendue de loin.

44. Et on établit en ce jour-là des hommes sur les chambres des trésors, des oblations, des prémices et des dîmes pour assembler du territoire des villes les portions ordonnées par la loi aux sacrificateurs et aux Lévites, car Juda eut de la joie à cause des sacrificateurs et des lévites qui assistaient là

45. Parce qu'ils avaient gardé l'ordonnance qui leur avait été donnée de la part de leur Dieu et l'ordonnance de la purification. On établit aussi des chantres et des portiers selon le commandement de David et de Salomon son fils,

46. Car autrefois, du temps de David et d'Asaph, on établit des chefs des chantres et des cantiques de louanges et d'action de grâces à Dieu.

47. C'est pourquoi tous les Israélites du temps de Zorobabel et du temps de Néhémie donnaient les portions des chantres et des portiers, ce qu'il fallait chaque jour et ils donnaient les choses sacrées aux Lévites et les Lévites donnaient aussi les choses sacrées aux descendants d'Aaron.

Réflexions

La dédicace des murs de Jérusalem fut un effet de la piété de Néhémie et des Juifs. Ils voulurent marquer par cette cérémonie, par les sacrifices qu'ils offrirent et par les louanges qu'ils prononcèrent alors, qu'ils attribuaient le rétablissement de leur ville et de leur nation à la faveur de Dieu et ils se proposaient aussi d'attirer sa protection sur eux pour l'avenir.

Les personnes zélées prennent ainsi occasion de tout de témoigner à Dieu leur piété et leur reconnaissance, elles lui font hommage de tous les avantages temporels dont elles jouissent et les magistrats sages et pieux regardent sa protection comme ce qui fait le bonheur et la sûreté des villes et des états.

Les chrétiens doivent imiter le zèle de Néhémie et des Juifs en procurant comme eux le bien de la religion, l'entretien du service divin et l'avancement de la gloire de Dieu, chacun selon qu'ils en ont le pouvoir et les moyens.

(1) v12 : C'est-à-dire que Mérija était chef de la famille sacerdotale de Séraja. Et ainsi dans la suite.

Chapitre XIII

Néhémie étant retourné en Perse, après avoir été douze ans en Judée, fait un second voyage de Perse à Jérusalem où il réforme divers désordres qui s'étaient introduits pendant son absence par la faute du sacrificateur Eljascib, versets 1-9.

Il sépare les étrangers d'avec les Juifs, versets 10-14

Il pourvoit à la subsistance des Lévites qui, à cause de leur pauvreté, avaient quittés leurs fonctions, versets 15-22.

Il fait des règlements pour empêcher la profanation du sabbat et les mariages des Juifs avec des femmes étrangères, versets 23-31.

EN ce temps-là, on lut le livre de Moïse et tout le peuple l'entendit ^a et on y trouva écrit que les Hammonites et les Moabites ne devaient jamais entrer dans l'assemblée de Dieu

2. Parce qu'ils n'étaient point venus au devant des enfants d'Israël avec du pain et de l'eau, ^b mais qu'ils avaient gagé Balaam contre eux pour les maudire, mais notre Dieu changea la malédiction en bénédiction.

3. C'est pourquoi il arriva que dès qu'on eut entendu la loi, on sépara tout le mélange d'avec les Israélites.

4. Or avant que ceci arrivât, Eljascib, sacrificateur, ayant été commis sur les chambres de la maison de Dieu était allié de Tobija.

5. Et il lui avait préparé une grande chambre où on mettait auparavant les gâteaux, l'encens, les ustensiles et les dîmes du froment, du vin et de l'huile qui étaient ordonnées pour les Lévites, pour les chantres et pour les portiers avec ce qui se faisait pour les sacrificateurs.

6. Or je n'étais point à Jérusalem pendant tout cela, car la trente-deuxième année d'Artaxerxes, roi de Babylone, je retournai vers le roi et au bout de quelque temps je fus redemandé au roi.

7. Je vins donc à Jérusalem et alors j'entendis le mal qu'Eljascib avait fait en faveur de Tobija, lui préparant une chambre dans le parvis de la maison de Dieu,

8. Ce qui me déplut fort et je jetai tous les meubles de la maison de Tobija hors de la chambre.

9. Et on nettoya les chambres selon que je l'avais commandé et j'y fis rapporter les ustensiles de la maison de Dieu, les gâteaux et l'encens.

10. J'entendis aussi que les portions des Lévites ne leur avaient point été données, de sorte que les Lévites et les chantres qui faisaient le service s'en étaient fuis chacun vers le bien qu'il avait à la campagne.

11. Et je censurai les magistrats disant : Pourquoi a-t-on abandonné la maison de Dieu ? Je rassemblai donc les Lévites et je les rétablis dans leurs fonctions.

12. Et tous ceux de Juda apportèrent les dîmes du froment, du vin et de l'huile dans les greniers.

13. Et j'ordonnai pour receveur sur les greniers Scelamja, sacrificateur, et Tsadok, scribe, et d'entre les Lévites, Pédaja et pour les assister Hanan, fils de Zaccur, fils de Mattranja, parce qu'ils passaient pour être très fidèles et leur charge était de distribuer ce qu'il fallait à leur frères.

14. Mon Dieu souviens-toi de moi touchant ceci et n'efface point ce que j'ai fait de bonne et de sincère affection envers la maison de mon Dieu et envers ce qu'il est ordonné d'y faire !

15. En ces jours-là je vis quelques personnes en Juda qui foulaient au pressoir le jour du sabbat et d'autres qui apportaient des gerbes et qui en chargeaient les ânes, qui les chargeaient de vin, de raisins, de figues et de toutes sortes de charges et qui les apportaient à Jérusalem le jour du sabbat. Et je les sommai le jour qu'ils vendaient les provisions de ne plus le faire.

16. Et même ceux de Tyr qui habitaient à Jérusalem apportaient du poisson et toutes sortes d'autres marchandises et ils les vendaient aux Juifs à Jérusalem le jour du sabbat.

17. Je censurai donc les principaux de Juda et je leur dis : Quel mal faites-vous ^c que vous violiez le jour du sabbat ?

18. Vos pères n'en ont-ils pas ainsi usé, ce qui fit que notre Dieu fit venir tout ce mal sur nous et sur cette ville ? Et vous augmentez l'ardeur de la colère de l'Éternel contre Israël en violant le sabbat.

19. C'est pourquoi dès que le soleil s'était retiré des portes de Jérusalem devant le sabbat, par mon

commandement on fermait les portes, je commandai aussi qu'on ne les ouvrit point jusqu'après le sabbat et je fis tenir quelques-uns de mes gens sur les portes afin qu'aucune charge n'entrât au jour du sabbat.

20. Et les revendeurs et ceux qui vendaient toute sorte de marchandises passèrent la nuit une fois ou deux hors de Jérusalem.

21. Et je les sommai de ne plus faire cela et je leur dis : Pourquoi passez-vous la nuit devant la muraille ? Si vous y retournez, je mettrai la main sur vous. Ainsi, depuis ce temps-là, ils ne vinrent plus le jour du sabbat.

22. Je dis donc aux Lévites qu'ils se purifiassent et qu'ils vinsent garder les portes pour sanctifier le jour du sabbat. Ô mon Dieu, souviens-toi aussi de moi à cet égard et me pardonne selon la grandeur de ta miséricorde !

23. Et en ces jours-là, je vis des Juifs qui avaient pris des femmes Asçdodiennes, Hammonites et Moabites,

24. Et leur enfants parlaient en partie Asçdodien et ne savaient pas parler juif, mais ils parlaient la langue des deux peuples.

25. C'est pourquoi je les repris et je les blâmai et j'en fis battre quelques-uns et je leur arrachai le poil et je les fis jurer par le nom de Dieu qu'ils ne donneraient point leurs filles aux fils des étrangers et qu'ils ne prendraient point de leurs filles pour leurs fils ou pour eux.

26. ^d Salomon, le roi d'Israël, ne pécha-t-il pas par ce moyen, bien que parmi plusieurs nations ^e il n'y eut point de roi semblable à lui et qu'il fût aimé de Dieu et que Dieu l'eût établi roi sur tout Israël ? Toutefois, les femmes étrangères le firent pécher.

27. Et vous permettrions-nous de faire tout ce grand mal en commettant ce crime contre notre Dieu, savoir de prendre des femmes étrangères ? ¹

28. Il y avait même un des fils de Jajadah, fils d'Eljascib, grand sacrificateur qui était gendre de Sballat, Horonite, lequel je chassai à cause de cela d'auprès de moi.

29. Mon Dieu, qu'il te souvienne d'eux, car ils ont souillé la sacrificature et l'alliance de la sacrificature et des Lévites.

30. Ainsi je nettoyai de tous les étrangers et je rétablis les charges aux sacrificateurs et aux Lévites, à chacun selon son office.

31. Et j'ordonnai ce qu'il fallait faire touchant le bois des oblations dans les temps déterminés et touchant les premiers fruits. Mon Dieu, souviens-toi de moi pour me faire du bien.

Réflexions

Voici un chapitre qui doit être particulièrement considéré par ceux à qui la conduite de l'église est commise et par les magistrats chrétiens.

On y voit avec quel zèle Néhémie s'employa à retrancher les abus qui s'étaient glissés pendant le voyage qu'il avait fait en Perse et à faire observer ce

que Dieu avait ordonné dans sa loi pour l'entretien des Lévites.

Rien n'est plus digne des personnes publiques que de prendre ainsi à cœur tout ce qui concerne la religion.

On peut aussi recueillir d'ici qu'il faut pourvoir à ce que ceux qui font le service divin puissent subsister et que les biens qui sont destinés aux usages pieux doivent être administrés fidèlement.

Surtout, on doit bien remarquer le zèle et la fermeté que Néhémie marqua contre ceux qui n'observaient pas le sabbat et qui apportaient ce jour-là à Jérusalem des fardeaux et diverses choses pour les vendre, aussi bien que contre ceux qui avaient épousé des femmes étrangères.

Les conducteurs de l'église et les magistrats doivent aussi se servir de leur autorité pour empêcher que le service divin et le jour du Seigneur ne soient profanés et pour s'opposer avec vigueur à tout ce qui est contraire à la loi de Dieu et à l'ordre. Pour s'animer à ces devoirs, ils doivent faire une grande attention à ces paroles que ce sage et pieux gouverneur de Jérusalem répète plus d'une

fois dans ce livre et qui marquent tant de piété et de confiance :

Mon Dieu, souviens-toi de moi et n'efface pas ce que j'ai fait de bonne et sincère affection pour la maison de Dieu et tout ce qui est ordonné d'y faire ! Mon Dieu, souviens-toi de moi pour me faire du bien !

Les pasteurs et les magistrats intègres et craignant Dieu et généralement tous ceux qui travaillent de bon cœur et avec une affection sincère pour l'édification de l'église peuvent tenir le même langage et s'assurer que Dieu se souviendra d'eux pour leur faire du bien et qu'il sera le rémunérateur de leur piété.

(a) v1 : Deutéronome 23.3

(b) v2 : Nombres 22.5 ; Josué 24.9

(c) v17 : Exode 20.8 ; Lévitique 19.39

(d) v26 : I Rois 11.4

(e) v26 : I Rois 3.13 ; II Chroniques 1.12

(1) v27 : D'autres versions ont : Faut-il apprendre à votre sujet que vous commettez un aussi grand crime et que vous êtes infidèles à notre Dieu en prenant des femmes étrangères ?

